

PARC ÉOLIEN DE LA GRANDE BORNE

COMMUNES DE REMIGNY ET VENDEUIL
DÉPARTEMENT DE L' AISNE



DEMANDEUR :

Les VENTS de l'Axonais S.A.S.
521 bd du Président Hoover
«Le Polychrome»
59800 LILLE

GRILLE DE LECTURE

SUR L'ACTUALISATION #1 DU DDAU
SUITE AU RELEVÉ DES INSUFFISANCES
DE LA DREAL DU 26/09/2016

BUREAU D'ETUDES :

ECOTERA Développement s.a.s.
521 bd du Président Hoover
«Le Polychrome»
59800 LILLE

VENTS de
l'Axonais
S.A.S

DÉCEMBRE 2016

ECOTERA
Développement S.A.S

PROJET ÉOLIEN DE LA GRANDE BORNE

COMMUNES DE REMIGNY ET VENDEUIL

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

HISTORIQUE : DÉPÔT ET INSTRUCTION

11 juillet 2016	Dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation Unique (DDAU) en DDT de l'Aisne
21 septembre 2016	Rencontre informelle en DREAL de St-Quentin avec l'inspecteur des installations classées en charge de l'instruction du dossier
26 septembre 2016	Relevé des insuffisances transmis par la DREAL Picardie
25 octobre 2016	Réunion avec les responsables en charge de l'examen du DDAU en DREAL d'Amiens (absence du service Nature)
27 octobre 2016	Email de la DREAL Picardie reprenant les points à compléter après avis du service Nature : identification des points bloquants parmi les remarques énoncées dans le relevé des insuffisances

DOSSIER TRANSMIS

ACTUALISATION #1 de novembre et décembre 2016 du DDAU, concernant les documents suivants :

- B-1 - Notice descriptive (décembre 2016)
- B-2 - Résumé non technique de l'étude d'impact (décembre 2016)
- B-3a - Etude d'impact santé et environnement et ses annexes (décembre 2016)
- B-3b - Etude d'impact paysager (novembre 2016)
- B-3c - Etude des incidences Natura 2000 (novembre 2016)

Les autres pièces du DDAU, datées de juin 2016, n'ont pas été modifiées et restent donc valables : A - Demande de permis de construire, B-4 - Résumé non technique de l'étude de dangers, B-5 - Etude de dangers, B-6 - Plans réglementaires, et Formulaire CERFA n°15293*01.

OBJET DU DOCUMENT

Il s'agit d'une **grille de lecture** à destination des services de la Préfecture de l'Aisne et de la DREAL des Hauts de France afin de localiser facilement les modifications et compléments apportés au dossier.

Cette grille reprend point par point les aspects jugés incomplets dans le relevé des insuffisances de la DREAL (par ordre d'apparition) et l'emplacement des réponses et compléments dans le DDAU. Certaines des insuffisances listées ont été levées lors de la réunion du 25 octobre 2016 avec les représentants de la DREAL. Toutes les remarques sont néanmoins listées, accompagnées de nos réponses ou justifications.

Les éléments nouvellement ajoutés ou complétés dans le cadre de l'actualisation #1 de novembre 2016 figurent dans le tableau ci-après. Les éléments de réponse figurant d'ores-et-déjà dans le DDAU initial sont également précisés et localisés dans le dossier actualisé. Ces éléments (nouveaux, existants, modifiés) sont identifiés comme suit :

§ COMPLT -> **nouveau paragraphe créé ou paragraphe complété voire modifié**

§ EXIST -> **paragraphe existant** dans le dossier initial de juin 2016, conservé tel quel dans sa version actualisée de novembre 2016.

RÉPONSES AUX REMARQUES SUR L'ÉCOLOGIE

	Document	Chapitre	Page(s)	Commentaires
1 - Présenter les caractéristiques pour chacun des zonages de protection naturelle recensés				
COMPLT	B-3a - Etude d'impact	3.4.1.1.3. Caractéristiques des zonages naturels	127	-> ajout de ce sous-chapitre, où figurent les références aux sites internet de la DREAL et de l'INPN où sont consultables les fiches relatives à chaque zonage de protection naturelle recensé.
2 - Présenter les données bibliographiques des espèces faunistiques & floristiques à l'échelle des communes d'implantation				
COMPLT	B-3a - Etude d'impact	13.3.7. Recueil préliminaire d'informations naturalistes	578-579	-> ajout de la référence au site internet de la DREAL où sont consultables les données bibliographiques des espèces floristiques et faunistiques à l'échelle communale.
3 - Détailler les prospections flore et faune et les conditions de leur réalisation				
COMPLT	B-3a - Etude d'impact ANNEXES	A.11.2. Calendrier des prospections chiroptères détaillé	239-282	Suite à la réunion du 25/10/2016, il a été convenu de compléter la méthodologie employée pour les prospections de Chiroptères avec l'abondance et le type des espèces contactées, par période et cycle biologique. -> ajout des calendriers détaillés de prospection des Chiroptères.
	B-3a - Etude d'impact	14.1.3. Calendrier des prospections	583-585	Suite à la réunion du 25/10/2016, il a été convenu de compléter le calendrier des prospections avec les données de vent. -> ajout des conditions climatiques relatives au vent dans le calendrier de prospections.
4 - Structurer différemment les informations dans l'état initial et l'évaluation des impacts				
La structure de l'étude d'impact nous semble pertinente en l'état. Pour rappel, vu son volume, cette étude d'impact comprend un sommaire détaillé en plus d'un sommaire général, permettant de mieux situer les informations et thématiques.				
5 - Connecter les données bibliographiques aux prospections de terrain et les mesures mises en place aux impacts et enjeux du site				
Les données bibliographiques sont bel et bien « connectées » aux prospections de terrain. Les données bibliographiques sont effectivement utilisées en boucle notamment dans le cadre de la démarche ERC (éviter, réduire, compenser) préconisée par le Ministère de l'Environnement. Par ailleurs, les mesures proposées nous semblent pertinentes et proportionnées. cf. éléments de réponse remarque n°11				
6a - Justifier le non respect de la distance d'éloignement de 200 m vis-à-vis des boisements notamment au regard des enjeux recensés pour les populations de Chiroptères utilisant le site. La justification devra également se baser sur l'indice ponctuel d'abondance et les données brutes quantitatives.				
COMPLT	B-3a - Etude d'impact	3.4.3.7.9. Enjeux chiroptérologiques des bois et boqueteaux proches des éoliennes projetées	249	Suite à la réunion du 25/10/2016, il a été convenu de compléter la justification de la proximité de l'éolienne E2 avec le bois de Vendeuil. -> La justification du faible intérêt chiroptérologique du Bois de Vendeuil est étoffée dans cette version actualisée de l'étude d'impact.
	B-3a - Etude d'impact	Cartes n°67,68 et 69	244-246	-> Ajout des cartes de répartition qualitative et quantitative des chiroptères par période du cycle biologique permettant d'apprécier la richesse chiroptérologique à l'échelle du périmètre d'étude proche.
EXIST	B-3a - Etude d'impact	Cartes n°66, 70, 71, 72 et 73	244-248	Cartes déjà fournies dans l'étude d'impact initiale sur les enjeux chiroptérologiques
6b - Mettre en place les mesures correctives adéquates, le cas échéant				
cf. éléments de réponse remarque n°11				

	Document	Chapitre	Page(s)	Commentaires
7 - Préciser les espèces floristiques patrimoniales éventuellement recensées et indiquer leur localisation				
EXIST	B-3a - Etude d'impact	3.4.3.4. Inventaire de la flore	152-155	Identification des espèces floristiques présentes dans les aires d'étude emboîtées
		3.4.3.6.2. Évaluation et interprétation de la flore	166-167	Identification et localisation des espèces floristiques d'intérêt patrimonial (carte n°54)
8 - Préciser la méthodologie employée pour les prospections avifaune ainsi que l'abondance des espèces et le type d'espèces contactées par période et cycle biologique. Localiser les lieux de contact.				
EXIST	B-3a - Etude d'impact	13.3.6.3.4. Méthode d'étude de l'avifaune	565-569	Méthodologie employée pour les prospections de l'avifaune
		14.1.3. Calendrier des prospections	583-585	
		14.1.4. Répartition des inventaires dans le cycle biologique annuel	586	
		14.1.5.5. Mise en oeuvre des protocoles d'inventaire pour les Oiseaux	587	
	B-3a - Etude d'impact	Tableau n°54 de synthèse des effectifs d'Oiseaux sur les différents périmètres et toutes phases biologiques confondues	178-180	Précisions sur l'abondance et le type d'espèces d'Oiseaux contactées par période et cycle biologique (dans les tableaux en particulier, sous forme d'indices)
		Tableau n°53 de bioévaluation et interprétation légale globale des Oiseaux	174-177	
		4.3.3.3.2. Définition des enjeux locaux de conservation des Oiseaux	291-295	
	B-3a - Etude d'impact	3.4.3.7.2. Utilisation de l'espace par les Oiseaux nicheurs remarquables	187-192	localisation des espèces contactées pendant les différentes phases du cycle biologique (sous forme de carte symbolique de localisation)
		3.4.3.7.4.4. Utilisation de l'espace par les Oiseaux migrants estivaux	199-218	
3.4.3.7.5.2. Utilisation de l'espace par les Oiseaux hivernants remarquables		222-230		
9 - Circonscrire les prospections pour l'avifaune sur les aires immédiate et rapprochée				
L'expertise écologique s'est attachée à recenser l'avifaune sur l'ensemble des périmètres d'étude emboîtés, et donc les prospections ont été menées entre autres sur les aires immédiate et rapprochée.				
10 - Prendre en compte les parcs éoliens existants dans l'analyse des effets cumulés				
COMPLT	B-3a - Etude d'impact	6.1. Les autres projets connus	410	C'est bien le cas : les parcs éoliens existants ont bel et bien été considérés dans le cadre de l'étude des effets cumulés. Une phrase dans l'étude d'impact laisse néanmoins penser le contraire. Il s'agit d'une erreur de notre part : cette phrase a été remplacée et précisée désormais explicitement que les parcs existants sont bien pris en compte.
11 - Apporter des précisions sur les conditions et modalités de réalisation des mesures. Préciser les mesures supplémentaires mises en oeuvre en fonction des résultats des suivis				
EXIST	B-3a - Etude d'impact	9. Mesures d'accompagnement pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet	491-517	Les conditions et modalités de réalisation des mesures sont systématiquement précisées, pour chaque mesure envisagée.

	Document	Chapitre	Page(s)	Commentaires
-> Mesures mises en place en faveur des chiroptères				
EXIST	B-3a - Etude d'impact	9.3.4. Mesure n°8 - Suivi des peuplements de chiroptères	501	Description de la mesure prévue. Pour mémoire, elle a pour finalité d'étudier l'impact réel du parc de la Grande Borne sur les populations de chauves-souris.
COMPLT	B-3a - Etude d'impact	9.5.4. Mesure n°20 - Compensatoire en faveur des chiroptères 9.5.4.2.4. Estimation de la faisabilité	513	Description de la mesure prévue. La concrétisation de cette mesure est aujourd'hui garantie : le conseil d'administration de Picardie Nature l'a approuvée mi-octobre. -> Ajout de l'historique des échanges avec l'association Picardie Nature
	B-3a - Etude d'impact	9.2.4. Mesure n°4 - Bridage de l'éolienne E2 visant à protéger, par précaution, les populations de chiroptères	498	-> Ajout d'une mesure d'évitement : asservissement de l'éolienne E2 dès la mise en exploitation du parc éolien, visant à protéger par précaution les populations de chiroptères. En fonction des conclusions des suivis dans le cadre des mesures n°8 et 9, ce bridage pourra être étendu, ajusté ou supprimé.
	B-3a - Etude d'impact	9.3.5. Mesure n°9 - Enregistrement de l'activité des chiroptères à proximité de l'éolienne E2	502	-> Ajout d'une mesure d'accompagnement : installation, au cours de la première année de fonctionnement du parc éolien, d'un détecteur-enregistreur ultra sonore automate sur le mât de l'éolienne E2, afin de préciser l'activité des chauves-souris en altitude, au voisinage de cette éolienne.
-> Mesures mises en place en faveur de l'avifaune				
EXIST	B-3a - Etude d'impact	9.3.2. Mesure n°6 - Suivi des peuplements de l'avifaune	499-500	Description de la mesure prévue. Pour mémoire, elle a pour finalité d'étudier l'impact réel du parc de la Grande Borne sur les populations d'oiseaux.
COMPLT	B-3a - Etude d'impact	9.5.3. Mesure n°19 - Compensatoire en faveur des oiseaux remarquables 9.5.3.2.4. Estimation de la faisabilité	512	Description de la mesure prévue. La concrétisation de cette mesure est en cours de validation par le CEN : le conseil d'administration n'a pas encore validé la faisabilité de cette mesure. -> Ajout de l'historique des échanges avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Picardie
	B-3a - Etude d'impact	9.3.3. Mesure n°7 - Sensibilisation des exploitants agricoles au sauvetage des nichées de busards	500	-> Ajout d'une mesure d'accompagnement visant à éviter la destruction des nichées de busards par les engins agricoles à travers la sensibilisation des exploitants agricoles locaux.
	B-3a - Etude d'impact	9.6.2. Mesure n°23 - En cas d'impact constaté sur les populations locales d'oiseaux remarquables	515	-> Ajout d'une mesure corrective : mise en place de mesures d'évitement ou de réduction d'impact sur les populations d'oiseaux adaptées aux impacts mis en évidence dans le cadre du suivi (mesure n° 6).
-> Justification de la faisabilité des mesures compensatoires				
COMPLT	B-3a - Etude d'impact ANNEXES	ANNEXE n°10 - Faisabilité des mesures	217-226	Annexe complétée et actualisée -> Ajout des justificatifs démontrant la faisabilité des mesures sous condition d'accord (copie des différents échanges de courrier, validations), ou du moins démontrant les démarches en cours.
-> Bilan et coût des mesures				
COMPLT	B-3a - Etude d'impact	9.7. Bilan : synthèse et coût des mesures associées au projet	516-517	Tableau complété -> Ajout des nouvelles mesures prévues par l'exploitant
	B-1 - Notice descriptive	Annexe 8. Plan de financement du projet	58	-> Suite à l'ajout des nouvelles mesures, ajustement du business plan
	B-2 - RNT de l'étude d'impact	4.5.2.3. Mesures associées en faveur de la faune et de l'avifaune	45	-> Synthèse complétée des mesures mises en place par l'exploitant en faveur des populations d'oiseaux et de chiroptères

	Document	Chapitre	Page(s)	Commentaires
12 - Intégrer les données des associations notamment sur les gîtes de chiroptères à proximité				
COMPLT	B-3a - Etude d'impact ANNEXES	A.11.1. Données recueillies par Picardie Nature	228-238	-> Ajout de la réponse de Picardie Nature datée de novembre 2016, suite à notre consultation
	B-3a - Etude d'impact	3.4.3.7.8. Utilisation de l'espace par les Chiroptères	241-249	-> Intégration des éléments fournis par Picardie Nature dans des sous-chapitres dédiés et prise en compte de leurs préconisations
	B-3a - Etude d'impact	4.3.3.6. Synthèse des risques encourus par les Chiroptères vis-à-vis du projet éolien	311-313	
13a - Indiquer la méthodologie employée pour les prospections de chiroptères				
EXIST	B-3a - Etude d'impact	13.3.6.3.6. à 13.3.6.3.11. Méthodologie de l'expertise écologique pour les Chiroptères	570-577	Méthodologie employée pour les prospections de l'avifaune
	B-3a - Etude d'impact	14.1.3. Calendrier des prospections	583-585	
	B-3a - Etude d'impact	14.1.4. Répartition des inventaires dans le cycle biologique annuel	586	
	B-3a - Etude d'impact	14.1.5.5. Mise en oeuvre des protocoles d'inventaire pour les Oiseaux	587	
COMPLT	B-3a - Etude d'impact	Carte n°154 et 155	576	-> Ajout de la localisation des zones de prospection en altitude
	B-3a - Etude d'impact ANNEXES	A.11.2. Calendrier des prospections chiroptères détaillé	239-282	-> Ajout du calendrier de prospection des chiroptères détaillé en annexe
13b - Préciser le niveau d'activité et le type d'espèce contacté par point d'écoute				
COMPLT	B-3a - Etude d'impact ANNEXES	A.11.2. Calendrier des prospections chiroptères détaillé	239-282	-> Ajout du calendrier de prospection des chiroptères détaillé en annexe
14 - Caractériser l'utilisation du site par espèce de chauves-souris, notamment en termes d'activité d'espèces. Relier les données des prospections et les données bibliographiques avec les habitats afin d'en tirer une évaluation des impacts. Réaliser une carte de synthèse des sensibilités.				
EXIST	B-3a - Etude d'impact	3.4.3.7.8. Utilisation de l'espace par les Chiroptères	241-249	Paragraphes et cartes de synthèse détaillant l'utilisation du site par les Chiroptères
COMPLT	B-3a - Etude d'impact	Carte n°67,68 et 69	244-246	-> Ajout des cartes de répartition qualitative et quantitative des chiroptères par période du cycle biologique
15 - Etude de la période migratoire et ses résultats pour les Chiroptères				
EXIST	B-3a - Etude d'impact	3.4.3.7.7.6. Utilisation de l'espace par les Chiroptères en période de migration et de regroupement automnal,	249	Ce chapitre précise qu'il n'y a pas eu de contact avec des Chiroptères en migration pendant la période d'étude.

Document	Chapitre	Page(s)	Commentaires	
16 - Concrétisation des mesures, notamment concernant le partenariat financier avec Picardie Nature, et détailler les mesures mises en oeuvre sur le territoire considéré pour les espèces impactées				
cf. éléments de réponse remarque n°11				
17 - Présentation des espèces de Chiroptères au sein des sites Natura 2000				
EXIST	B-3c - Etude d'incidences Natura 2000	2.6.3. Incidences sur les Chiroptères d'intérêt communautaire Tableau n°6	35	Synthèse des Chiroptères présents sur les aires d'étude du projet et dans les sites Natura 2000.
18 - Baser l'évaluation des incidences sur les aires d'évaluation spécifique des espèces				
COMPLT	B-3c - Etude d'incidences Natura 2000	Les aires d'évaluation spécifique (AES) des espèces ont bien été prises en compte dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000. Nous avons ajouté davantage de mentions à ces AES dans cette version actualisée ainsi que des références à la méthodologie préconisée par la DREAL Picardie.		
		1.3.6. Référentiels régionaux	24	
		1.3.7. Procédure de réalisation et de validation des dossiers d'incidences en Picardie	24	
		1.3.8. Aires d'évaluation spécifique	25	
		2.6.2. Évaluation des incidences sur les habitats naturels d'intérêt européen par la méthode des aires d'évaluation spécifique	34	
		2.6.3. Évaluation des incidences sur les espèces végétales d'intérêt européen par la méthode des aires d'évaluation spécifique	35	-> ajout de ces paragraphes
		2.6.5. Évaluation par les aires d'incidences spécifiques des Chiroptères d'intérêt européen	36	
		2.7.4. Aires d'évaluation spécifiques des espèces d'Oiseaux d'intérêt européen	39	
		2.8. Conclusion de l'évaluation préliminaire des incidences	40	
		3.1. Aires d'évaluation spécifiques des espèces d'oiseaux d'intérêt européen	42	
		Conclusion sur la faisabilité du projet vis-à-vis du réseau natura 2000, figure 5	62	-> actualisation de la figure jointe à la conclusion

RÉPONSES AUX REMARQUES SUR LE PAYSAGE

	Document	Chapitre	Page(s)	Commentaires
1 - Ajouter la distance aux éoliennes pour chaque monument historique recensé				
COMPLT	B-3b - Volet paysager	2.2.1.1. Les monuments historiques	126, 128 et 129	-> ajout de la distance de l'ensemble des monuments historiques par rapport aux éoliennes projetées
2 - Ajouter une carte de synthèse des principales sensibilités paysagères et patrimoniales				
COMPLT	B-3b - Volet paysager	2.3. Réflexions pour l'implantation d'un parc éolien	55 à 57	-> ajout d'un tableau et d'une carte de synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales inventoriées
3 - Illustrer les mesures de réduction afin de mieux appréhender la réduction de l'impact				
EXIST	B-3b - Volet paysager	3.3. Mesures prises ou prévues pour limiter ou supprimer les impacts liés au projet - photographies 105, 106 et 107	143 et 144	La mesure de réduction consistant en une recomposition partielle de haies et alignements d'arbres sur les communes de Vendeuil et Remigny a bien fait l'objet de photomontages illustrant l'impact visuel résiduel.
COMPLT	B-3b - Volet paysager	3.3.4. Synthèse	146	-> ajout d'un tableau de synthèse d'évaluation des impacts avant et après mise en place des mesures
4 - Prendre en compte les parcs éoliens existants				
cf. éléments de réponse remarque n°11 sur l'ÉCOLOGIE				
EXIST	B-3b - Volet paysager	3.2.4.3. Analyse de l'impact visuel du projet éolien, § Effets cumulés	135 à 138	Les parcs éoliens ont bien été pris en compte dans le cadre de l'étude d'impact paysager du projet éolien de la Grande Borne.
		4.2. Planches de présentation des PM	280 et +	
5 - Photomontages en vue réelle en format A3 des différentes variantes. Compléter l'étude des variantes par la réalisation de photomontages panoramiques et vue réelle supplémentaires.				
EXIST	B-3b - Volet paysager	3.2.2. Définition de l'implantation du projet éolien	97 à 104	Présentation des trois variantes d'implantation étudiées puis de la variante retenue, illustrées de quelques photomontages
COMPLT	B-3b - Volet paysager	4.1. Analyse des différentes variantes	150 à 279	-> ajout de photomontages supplémentaires et des photomontages «en vue réelle»
6- Justifier la bonne intégration du projet avec le parc existant. Fournir quelques photomontages supplémentaires (panoramiques et vues réelles).				
COMPLT	B-3a - Etude d'impact	3.2.1. Choix du type d'éolienne – Différences et similitudes entre les éoliennes en place et celles projetées	62 à 95	Comparaison entre le modèle d'éolienne en place et celui envisagé dans le cadre du présent projet d'extension, illustrée de quelques photomontages et figures. -> ajout de photomontages supplémentaires (en vue panoramique et «en vue réelle»), et argumentaire du comparatif complété
7- Justifier davantage le parti pris d'une implantation en dehors des pôles identifiés dans le SRE				
COMPLT	B-3b - Volet paysager	1.2.3. Schéma Régional Eolien (2012)	15-16	-> ajout de la justification du parti d'implantation retenu vis-à-vis du Schéma Régional Eolien de Picardie.

COMPLÉMENTS INDÉPENDANTS, AJOUTÉS AU DOSSIER :

D'autres points, ne figurant pas dans le relevé des insuffisances de la DREAL du 26 septembre 2016, ont été complétés spontanément par Les VENTS de l'Axonais, dans le cadre de ce DDAU actualisé. Ils sont listés ci-après et les motifs de leur ajout sont indiqués.

1- Ajout de la copie de la consultation des services de l'Armée, ayant justifié l'avis favorable de la Direction de la Sécurité Aéronautique d'Etat daté du 17 mars 2016.

Ce document a été transmis en phase d'examen préalable du dossier à la demande des services de l'inspection des installations classées de la DREAL.

Il était effectivement nécessaire pour la DREAL de vérifier le contenu de la consultation du 8 février 2016 mentionnée dans l'avis favorable de l'Armée daté de mars 2016, et si les éléments transmis correspondaient bien au projet soumis à demande d'autorisation unique. Nous avons donc jugé qu'il était préférable de l'ajouter définitivement dans le dossier actualisé pour lever toute ambiguïté sur les implantations soumises à l'avis de l'Armée.

B-3a - Etude d'impact ANNEXES	<i>A.7.1. Consultation et avis des services de l'Armée</i>	84-86	-> ajout de la consultation des services de l'Armée (courriel, carte et formulaire)
--------------------------------------	--	--------------	---

2- Archéologie

Les éléments fournis dans le dossier initial quant à la sensibilité archéologique du territoire ont été légèrement retravaillés pour plus de clarté sur les démarches entreprises avec la DRAC Picardie. L'avis de la DRAC figure d'ailleurs toujours en annexe de l'étude d'impact.

B-3a Etude d'impact	<i>3.6.2. Sites archéologiques</i>	253	-> réécriture de ces paragraphes pour plus de clarté
B-3b - Volet paysager	<i>2.2.2. Patrimoine archéologique</i>	46	